

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 25 avril 2014**

Membres présents : 15 – Procuration : 0 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 25 avril 2014 à 20 heures.

Lecture a été donnée du Procès-Verbal de la réunion du 4 avril 2014.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

**1. Taux d'imposition - Année 2014**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour 2014 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation            8,84 % pour un produit assuré de            81 355,00 €
- Taxe foncière bâti            13,81 % pour un produit assuré de            85 139,00 €
- Taxe foncière non bâti    71,82 % pour un produit assuré de            33 827,00 €

Soit un produit fiscal total de 200 321,00 €.

**2. Fixation de la surtaxe d'assainissement – Année 2014**

Décision unanime de maintenir la part communale de la surtaxe d'assainissement comme suit :

- . sur la consommation : 0,9292 €/m<sup>3</sup>
- . sur l'abonnement : 5,05 €

**3. 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement des Sagnettes – Prix de vente du dernier lot**

Unanimité pour fixer à 24,50 € TTC le prix de vente au m<sup>2</sup> du lot N°10, d'une surface de 1 256 m<sup>2</sup>.

**4. Amortissement division cadastrale à Lalignier**

Accord unanime pour fixer à 10 ans la durée d'amortissement d'une opération de division cadastrale au village de Lalignier, ayant nécessité 5 bornes.

**5. 1 – Budget Primitif 2014 – M14**

Approbation à la majorité du budget général de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	705 455,06	705 455,06
INVESTISSEMENT	422 790,48	422 790,48
		(dont 89 963 € provenant de la section de fonctionnement)

**Considérant** que les principales dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- Frais d'études ..... 50 000,00 €
- Réfection d'un mur à Laisles ..... 30 000,00 €
- Achat de matériels ..... 34 000,00 €

**5. 2 – Budget Primitif 2014 – M49**

Approbation à la majorité du budget assainissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	55 312,79	55 312,79
INVESTISSEMENT	71 325,71	71 325,71

**Considérant** que les principales dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts ..... 11 150,00 €

### 5. 3 – Budget Primitif 2014 – Lotissement les Sagnettes 3<sup>ème</sup> tranche

Approbation à la majorité du budget annexe Lotissement les Sagnettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	91 445,53	91 455,53
INVESTISSEMENT	114 712,32	114 712,32

### 5. 4– Budget Primitif 2014 – Lotissement les Baisles

Approbation à la majorité du budget Lotissement Les Baisles comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	131 262,49	131 262,49
INVESTISSEMENT	73 685,32	73 685,32

### 6. Indemnités de fonction des élus

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte que conformément à son engagement, M. le maire ne percevra pas d'indemnité de fonction,
- décide que le montant brut de l'indemnité mensuelle des adjoints est fixé à 8,25% de l'indice brut terminal 1015 (soit un montant brut mensuel de 313,63 €) à compter du 5 avril 2014.

### 7. Retrait délibération du 18 février 2014 approuvant le PLU

Accord majoritaire pour retirer la délibération entachée d'illégalité du 18 février 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

### 8. Approbation du PLU modifié

Accord majoritaire pour approuver les documents modifiés en fonction des observations des Services de l'Etat du Plan Local d'Urbanisme de Charbonnières-les-Vieilles.

### 9. Création d'un site internet

Unanimité pour décider de la création d'un site internet communal et pour autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### 10. Admission en non-valeur

Accord unanime pour accepter, à la demande du Trésorier municipal, l'admission en non-valeur de diverses créances irrécouvrables pour un montant total de 3 798,87 €.

### 11. Fixation du loyer du T3 sis 12 rue des Baisles

Unanimité pour fixer à 350 € par mois le loyer hors charge du logement social T3 vacant au 1<sup>er</sup> étage de l'Ancienne poste.

### 12. CDDs année scolaire 2014-2015

Accord majoritaire pour ne pas renouveler le CDD à la charge de la commune de l'agent occupant le poste d'ATSEM et de le remplacer par un contrat aidé (CUI-CAE), et pour proposer un CDD à l'agent en charge de la garderie périscolaire et des TAP qui termine actuellement sa période de 24 mois en CUI-CAE.

### 13. Mise à jour du tableau des effectifs

Unanimité pour supprimer, suite à des avancements de grade, les postes restés vacants de :

- 1 poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet de 20,64/35<sup>ème</sup>,
- 1 poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet de 20,64/35<sup>ème</sup>,
- 1 poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet.

Les points suivants n'ont pas donné lieu à délibération :

- Le choix des noms à transmettre aux services fiscaux pour être commissaire à la Commission Communale des Impôts Fonciers n'est pas tout à fait arrêté et donnera lieu à délibération lors du prochain conseil municipal.
- La date du prochain Conseil municipal est fixée au vendredi 16 mai 2014.